

Tél: 04 75 06 41 04 email : mairie.saintbasile@gmail.com <http://www.saint-basile-et-ses-hameaux.com>

AGENDA

-Dimanche 17 août aura lieu le repas de l'Association des Anciens Combattants de Saint-Basile et Saint-Prix. Pour tous renseignements tél à Francis ROUX au 06.84.00.59.50.

Edito : La campagne annuelle des relevés des compteurs d'eau doit débiter fin juillet pour se poursuivre durant la première quinzaine du mois d'août. Autant que possible, merci de laisser l'accès libre, à votre compteur, aux employés municipaux chargés d'effectuer ce relevé.



NATURE et LOISIRS: Malgré la canicule, 193 marcheurs ont répondu à l'appel de Nature et Loisirs pour sa randonnée du 29 juin. Certains partis dès 6 h, une quarantaine de randonneurs ont effectué le plus grand circuit, de 25 km, et ont apprécié les sous-bois qui occupaient les 3/4 des parcours. Les randonneurs ont remercié chaleureusement les bénévoles pour « le choix des parcours ombragés », le « balisage et le débroussaillage au top », la « qualité du repas » et pour « les citations porteuses de réflexion ». La présidente, Monique Diaz, se réjouit de l'engagement et des compétences du groupe.

CONCOURS de BOULES : L'ACCA de Saint-Basile a organisé un concours de pétanque le 05 juillet 2025, sous un temps estival il y a eu 32 doublettes qui se sont affrontées. La journée s'est déroulée dans l'amitié et la convivialité entre le jeu et la buvette. Un prochain concours sera réorganisé l'année prochaine suite au succès de ce dernier. Le président Mickael Ranc tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cette journée et à son bon déroulement, ainsi qu'aux sponsors qui ont permis de réaliser une belle tombola avec de nombreux lots.



**CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISSE.**

**PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.**

CONCESSIONS des CIMETIÈRES: Nous allons installer des étiquettes cf. ci-contre, sur les emplacements des concessions, à priori, abandonnées. Dans le cas où vous seriez concernés, merci de bien vouloir vous renseigner en Mairie sur la « procédure » de reprise de cette concession.

RESEAU d'ASSAINISSEMENT : Nous rappelons l'importance de préserver les réseaux d'assainissement. Il est essentiel de ne pas jeter d'objets ou de substances dangereuses dans les toilettes. Les lingettes même si elles sont biodégradables, ne doivent pas être jetées dans les toilettes. Elles peuvent obstruer les canalisations et entraîner des débordements et colmater les grilles des stations de traitement STEP . Ainsi le réseau public d'assainissement, souvent appelé à tort « tout-à-l'égout », n'est pas conçu pour recevoir n'importe type de déchet.



LE TRI SELECTIF :

Les poubelles mises à disposition sont exclusivement destinées aux ordures ménagères et au tri sélectif dans un usage normal quotidien. Or, ce que vous voyez, ce sont des **DÉCHETS SAUVAGES**. Cela n'est pas tolérable, c'est de l'incivisme. Sachant que la déchetterie de Lamastre est libre d'accès pour déposer gratuitement vos déchets. **Notons qu'un dépôt illégal de déchets est sanctionné de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € selon les articles R. 632-1 et 635-8 du code pénal.**

LE DEBROUSSAILLAGE EST OBLIGATOIRE: Cela n'est pas une simple recommandation. Il protège votre maison, vos voisins, et aide les pompiers à intervenir plus efficacement **propriétaires ou occupants** (particuliers, entreprises, collectivités) **d'un terrain :**

- Situé dans une zone exposée aux risques d'incendie, déterminée par arrêté préfectoral.
- À proximité d'un boisement, d'une forêt, d'un maquis ou d'une lande (souvent < 200 m).

Dans le cas des habitations, c'est le propriétaire de la construction qui est responsable du débroussaillage autour de son habitation. Attention, il doit réaliser le débroussaillage de façon continue sur 50 m de profondeur autour de son habitation, et cela, sans tenir compte des limites de sa propriété.

Les amendes en cas de non-respect vont jusqu'à 30 euros/m² non débroussaillé. Sachant que votre responsabilité pénale est engagée si un incendie se propage à cause du défaut de débroussaillage. Concernant vos obligations, merci de vous renseigner auprès de la Mairie.

BALADE A HISTOIRES : Le vendredi 18 juillet, ce sont plus de trente enfants, en partenariat avec le Centre de loisirs de Lamastre, qui ont profité de la « Balade à histoires », proposée par Nature et Loisirs. Les trois groupes se sont faufilés dans les sous-bois jusqu'aux escales de lecture. Ils se sont laissés bercer par les histoires lues et mises en scène par Christine, Coralie, Julie et Monique. Textes en rapport avec la préservation de la planète à laquelle ils ont été sensibilisés au cours de l'année dans leurs activités. Après le pique-nique, les artistes en herbe se sont exercés au Land Art, avec l'aide de Héléna, directrice, des animateurs Ludivine, Emilie, Mallauray et Joris. Coeur, arbres, soleil, autant d'œuvres éphémères qui ont été créées sur la place de la mairie.

